

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAINZAC

Séance du vendredi 14 avril 2017

Membres en exercice : 11

Date de la convocation : 06/04/2017

Présents : 10

L'an deux mille dix-sept et le quatorze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrice DOMINICI (Maire),

Votants : 10

Présents : Patrice DOMINICI, Evelyne MAUBRUN, Francis ROCHE, Grégory GAILLARD, Brigitte VERLHAC, Jean-Luc GERVAIS, Romain LABICHE, Michèle MERCIER, Régine DELAGE, Solange PARAGE

Secrétaire de séance :
Romain LABICHE

Représentation :

Excusés : Annette DELAGE

Absents :

Suppression et revote du Compte Administratif 2016

Suite à une erreur sur la délibération concernant le vote d CA le 3 février 2017, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut revoter le CA 2016 sous la présidence de Mme PARAGE Solange. Monsieur le Maire se retire de la séance pour laisser les membres du Conseil Municipal voter le CA 2016.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Solange PARAGE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		22 919.59		1 524.31		24 443.90
Opérations de l'exercice	73 734.29	73 248.14	24 018.77	22 538.61	97 753.06	95 786.75
TOTAUX	73 734.29	96 167.73	24 018.77	24 062.92	97 753.06	120 230.65
Résultat de clôture		22 433.44		44.15		22 477.59
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total		22 477.59
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		15 153.56

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
22	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
433,44	

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Taux de taxes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de fixer les taux des taxes directes.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'appliquer les taux de taxes suivants :

- TH = 2,68 %
- FB = 7,99 %
- FNB = 26,27 %
- CFE = 0,00 %

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

BP 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le budget primitif 2017 :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : 85 309,88 €
 Recettes de fonctionnement : 85 309,88 €

Section d'investissement :

- Dépenses d'investissement : 14 944,99 €
- Recettes d'investissement : 14 944,99 €

Monsieur le Maire prévoit de changer l'ordinateur du secrétariat (1 200 €)

Résultat du vote :

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Participation financière aux dépenses d'installation d'un médecin généraliste sur la commune de Javerhac-La Chapelle Saint-Robert

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Javerlhac La Chapelle St Robert a engagé des frais pour l'installation d'un médecin généraliste sur son territoire dont l'activité impacte les communes limitrophes qui ne possèdent pas de cabinet médical sur leur propre territoire.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de participer à hauteur de 200 € pour les frais d'installation d'un médecin généraliste à Javerlhac.

Questions diverses

Bureau de vote pour les élections présidentielles : Monsieur le maire demande aux membres du Conseil Municipal de tenir une permanence le 23 et le 7 mai 2017.

Gardiennage d'église : Mme Delage Régine percevait 200 € d'indemnité par an pour l'ouverture et la fermeture de l'église. Elle souhaite ne plus percevoir d'indemnité de gardiennage.

Repas des aînés : Le repas des aînés aura lieu le dimanche 21 mai à la salle des fêtes de Mainzac.

Clôture de la séance à 22h15